

## Motion CAA SNES-FSU Créteil du 9 septembre 2019.

5 Durant l'été, les mouvements sociaux se sont poursuivis et n'ont cessé d'organiser des luttes pour mettre en échec les politiques gouvernementales. Les services d'urgence sont en grève depuis plusieurs mois. Les gilets jaunes ont commencé, à partir de la moitié du mois d'août, à reprendre leurs actions de manifestation, continuant de porter des revendications proches des nôtres sur de nombreux points. En parallèle, la question climatique prend dans l'opinion de plus en plus d'ampleur : les importants incendies qui touchent l'Amazonie et la forêt équatoriale africaine, les vagues de chaleur en Europe, ont contribué à sensibiliser la population. Les actions contre les pesticides sont aussi de plus en plus nombreuses. Ces mobilisations marquent le rejet de plus en plus important de la politique gouvernementale, par une large majorité de la population, et une sensibilité de plus en plus forte à l'organisation du système productif et à ses effets négatifs.

15 Dans l'éducation, le baccalauréat a été l'occasion d'une mobilisation inédite. Suite à la grève du 17 juin, de nombreux collègues se sont engagés dans une action de rétention des copies, visant à porter des revendications d'une grande diversité : refus de la réforme des lycées, du baccalauréat et de la sélection à l'université, demande d'une importante revalorisation salariale. Des AG se sont organisées en Île-de-France pour coordonner l'action. Certains collègues ont tenu jusqu'au lundi 8 juillet. Ce mouvement peut être un élément fondateur de luttes à venir contre les politiques gouvernementales.

20 Or, le Président et le gouvernement ont été spécifiquement agressifs face à ce mouvement. Le Président n'a pas hésité à qualifier les personnels en lutte de preneurs d'otage et à employer le mot "sacrilège" à propos de ces actions. Le ministre Blanquer s'est montré considérablement méprisant à l'égard des collègues dans l'action en ne cessant d'énoncer mensonges et contre-vérités. L'administration s'est montrée particulièrement menaçante : en CTA, le recteur de Créteil a annoncé qu'il n'hésitera pas à retirer 15 jours de salaire aux grévistes, en partant du jour de prise des copies. La question de l'illégalité de cette mesure a été balayée, le recteur considérant que la lenteur du Tribunal administratif lui permettrait de briser le mouvement. Cette situation est grave et le SNES-FSU doit être principalement attentif au niveau national à la répression que le gouvernement mettra éventuellement en œuvre. Il doit soutenir tous les collègues victimes, mettre en place une caisse de grève pour aider financièrement, et accompagner tous les personnels qui iront devant le Tribunal administratif.

25 Cette dérive autoritaire du pouvoir se vérifie dans tous les domaines. La découverte du corps de Steve Maia Caniço à Nantes n'a provoqué que des dénégations et de l'arrogance du gouvernement. Aucun responsable n'a été désigné et le gouvernement considère qu'il n'y est pour rien. Au G7, les manifestant-e-s ont été victimes d'une répression féroce, empêchant qu'une quelconque contestation, pourtant pacifique, ne puisse se mettre en place. Le SNES continue de condamner toutes les violences policières qui ont eu lieu en marge des manifestations. Il participera à toutes les initiatives visant à les mettre en échec. Il exige l'abandon des poursuites et l'amnistie des personnes déjà condamnées pour des faits de manifestation.

40 Enfin, malgré une volonté d'atténuer son discours, le gouvernement poursuit avec détermination la mise en œuvre de son agenda néo-libéral. Certes, il tente depuis la fin du mois d'août une opération-séduction, visant à laisser croire qu'il entre dans une deuxième phase de la mandature, plus sociale et plus écologique. Or, il n'en est rien. Les annonces autour de la future réforme des retraites ne font que le confirmer. Sur l'écologie, aucune réorientation n'est pour l'instant envisagée : le démantèlement de la SNCF se poursuit ; l'exploitation de l'Amazonie guyanaise, malgré les leçons faites au Brésil, est toujours en cours ; les annonces du futur énergie semblent maintenir des orientations identiques sur le nucléaire et les énergies fossiles. Le SNES doit donc rester sur sa stratégie d'affrontement avec ce pouvoir qui n'évolue pas.

### Réforme des retraites

50 La réforme des retraites en préparation conduirait nos métiers dans l'abîme avec une perte de pension qui pourrait atteindre 33% pour une carrière complète de 43 ans. La quasi-absence de primes dans nos rémunérations et le calcul des droits sur l'ensemble de la carrière, avec des salaires débutant à 1,25 SMIC expliquent les pertes vertigineuses qui s'annoncent si la réforme se met en place sur les bases du rapport Delevoye.

55 Il prévoit de créer un système dans lequel chaque euro gagné durant l'activité professionnelle permet l'acquisition de points (10€ = 1 point), dont la valeur de conversion en pension sera définie au jour du départ en retraite, en fonction notamment de l'espérance de vie et de la conjoncture économique à ce moment (pour l'instant 1 point = 0,55€ à taux plein). Personne n'a donc de visibilité sur le montant précis de sa retraite ni sur l'âge auquel il pourra prétendre à une pension à taux plein. L'objectif étant de fixer ad vitam le montant des retraites à 13,8% du PIB (plus de 300 milliards d'€ en 2020), ce qui y est consacré aujourd'hui. Le nombre de retraités devant augmenter, cela signifie que le montant des pensions de chacun doit diminuer

65 fortement pour tenir cet objectif. La diversité des régimes de retraite, 42, serait pour Macron source d'injustice entre les Français. Rendre tous les retraités plus pauvres est à l'évidence une manière de mettre fin aux injustices.

70 Il est prévu de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, mais de créer un âge pivot en deçà duquel une décote de 5% par an s'applique. Cet âge pivot étant fixé à 64 ans en 2025, mais il doit évoluer à la hausse dans le temps, 65, 66, 67 ans... La perspective d'un départ à 62 ans s'éloigne donc considérablement à moins de faire le «choix» d'un départ avec une pension de misère. Travailler plus longtemps, alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue actuellement (moins de 64 ans pour les hommes) relève donc toujours de la même logique. Sur ce point, Macron a surpris en évoquant plutôt que la création d'un âge pivot, un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour un taux plein. Le résultat serait le même ; la différence c'est que l'âge pivot évitant la décote serait individualisé ; chacun étant responsable de ses «choix».

80 Pour les fonctionnaires, c'est la fin du calcul du montant de la pension sur le salaire de fin de carrière (calculé sur l'indice obtenu pendant au moins 6 mois). Pour les enseignants ou CPE ou PSY-EN qui ont des débuts de carrière très mal rémunérés et quasiment aucune prime, (moins de 5% du traitement) c'est le décrochage assuré du niveau de vie au moment du passage à la retraite : 33% de moins sur la pension brute pour une carrière de 43 ans par exemple, 1932€ à la place de 2885 € !!!

85 Ce serait la disparition du code des pensions civiles et militaires, partie intégrante du statut de la Fonction Publique ; ce serait la fin de la retraite considérée comme salaire continué et donc payé par le budget de la nation pour les fonctionnaires d'État ; ce serait la rupture de toutes les solidarités intergénérationnelles puisque chacun serait responsable de sa propre retraite !

90 Ce serait la remise en cause d'un certain nombre de droits, dits non contributifs tels que les annuités pour enfants qui seraient remplacées par des points pour le couple ou les pensions de réversion...qui seraient revues à la baisse.

95 Ce projet basculerait l'ensemble des Français dans le système par point dès 2025, sans que l'on sache comment les droits acquis dans les régimes antérieurs seraient convertis, ni comment leur valeur serait actualisée d'ici au départ en retraite. En revanche, les pensions déjà liquidées et les futures pensions resteraient indexées sur le coût de la vie et non sur les salaires, comme le demande la FSU. En outre, il est prévu que le gouvernement fasse main basse sur les fonds de réserve des caisses de retraite Agirc et Arco (71 milliards), fond de réserve des retraites créé par Jospin en 1999 (33 milliards d'€) ; réserves de la RAFP (30 milliards d'€) ainsi que les réserves de l'ensemble des caisses existantes comme la CNRACL. Au moment du basculement, le système devrait être à l'équilibre, il est donc possible que de nouvelles mesures paramétriques soient annoncées concernant les départs avant 2025, notamment l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour prétendre à une retraite sans décote !!

105 Sans revenir sur la manière dont le rapport Delevoye a été rédigé, notons que les réunions avec les partenaires sociaux n'ont jamais permis que soient entendus les arguments et oppositions des organisations syndicales, en particulier ceux de la FSU.

110 La loi doit maintenant être écrite et si le rapport Delevoye ne trace que certaines pistes, elles n'en restent pas moins celles annoncées par Macron durant la campagne présidentielle. Par ailleurs, l'ensemble des réformes conduites jusqu'alors par le président l'ont toujours été de la même manière : pseudo concertation où rien ne pouvait se discuter, rapport, loi reprenant les orientations du rapport. La méthode, et donc le résultat, devraient peu évoluer, d'autant que J-P. Delevoye est entré au gouvernement pour porter la loi. De plus, le Premier ministre organise des rencontres sur le sujet. De toute façon, Macron souhaite repousser son vote après les municipales, c'est l'aveu de la nocivité de cette réforme.

115 La FSU doit réaffirmer fortement que d'autres solutions existent pour un financement pérenne des retraites à 60 ans pour tous avec 75% du dernier salaire sans décote et prenant en compte les années d'études.

120 C'est pourquoi le SNES dans la FSU doit informer rapidement les collègues sans attendre d'éventuelles négociations qui ne changeraient rien sur le fond et organiser la riposte dans l'unité syndicale avec tous ceux qui condamnent cette réforme injuste.

### **Loi FP, attaques contre le paritarisme.**

125 La loi de transformation de la fonction publique a été publiée cet été au Journal Officiel. Dès janvier 2020, les mutations ne seront plus étudiées en CAP. Cette attaque sans précédent contre la fonction publique remet en cause un traitement équitable entre les agents et aura des incidences à très court terme sur la syndicalisation. Comment pourrions-nous accompagner les collègues en cas de contestation si nous n'avons

pas accès aux documents ? Comment aider les collègues à élaborer leurs stratégies de mutation si nous n'avons pas connaissances du déroulement des mouvements antérieurs ? Les compétences des militants des syndicats de la FSU sur ces questions étaient unanimement reconnues. Nous avons encore plus que les autres syndicats des inquiétudes à avoir sur l'évolution du nombre de nos syndiqués. Le SNES-FSU doit donc exiger la tenue de groupes de travail et la communication des documents lors des différentes phases du mouvement.

### Collège

La note de la DEPP n° 19.06 de mars 2019 confirme une nouvelle fois que les effectifs du second degré vont augmenter à chaque rentrée scolaire entre 2019 et 2023. À la rentrée 2019, ce sont pas moins de 35 670 élèves supplémentaires (une hausse de 1,1%) qui ont été accueilli.e.s dans les collèges, dont 10 800 en sixième, alors même que les collèges sont fortement touchés par les suppressions de postes. Dans les collèges de Seine-Saint-Denis, il n'y a eu que 2 créations de postes pour plus de 2 000 élèves supplémentaires en septembre !

Les collèges de l'académie de Créteil, comme ailleurs, sont pour beaucoup au bord de l'implosion. Élèves supplémentaires, moyens insuffisants, inclusions non financées, empilement de dispositifs (*Devoirs faits*)... Les conditions d'étude et de travail ne cessent de se dégrader. À Créteil, les classes sont de plus en plus surchargées dès le début de l'année, y compris dans les établissements classés en éducation prioritaire, ce qui rend quasi impossible l'inclusion des élèves issu.e.s des dispositifs spécifiques (UPE2A, NSA, ULIS,...), sauf à remettre en cause les seuils par division.

La pression pour prendre davantage de classes, *via* les heures supplémentaires, augmente. La logique d'austérité budgétaire est à son comble : du fait de l'autonomie des établissements, les enseignements facultatifs, les groupes, les dédoublements deviennent les variables d'ajustement des baisses de moyens, aggravant les conditions d'étude des élèves et empêchant qu'une diversité d'enseignements soit offerte à tou.te.s les élèves.

Malgré l'abandon de l'article sur les *établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux* (EPSF), la loi Blanquer « *pour une école de la confiance* » inaugure tout de même un système de sélection à deux vitesses en créant les *établissements publics locaux d'enseignement internationaux* (EPLI), réservés en priorité à des élèves bilingues, de l'école au lycée. En outre, l'« *École du socle* » continue d'avoir le vent en poupe rue de Grenelle. Deux rapports de l'inspection générale qui lui sont plutôt favorables ont été publiés cet été. L'un d'eux préconise notamment la création d'un corps unique de professeur.e.s de l'« *École du socle* ». Déjà, des collèges ruraux ou en REP + hébergent des classes de CM1/2 ou développent des conseils de classes de cycle 3 (CM1/2 – 6ème) avec, souvent, un projet d'échanges de service premier-second degré. Le SNES-FSU doit alerter les collègues sur les dispositifs de liaison école-collège (CM2 – 6ème) qui peuvent jouer le rôle de cheval de Troie des « *Écoles du socle* » imposées aux personnels sans l'aval de l'instance délibérative qu'est le CA.

Le SNES-FSU doit soutenir et rappeler leurs droits (un *vademecum* ou un petit guide, par exemple ?) aux équipes enseignantes qui continuent de subir de multiples pressions et injonctions hiérarchiques pour faire passer les évaluations nationales de sixième dont les bilans, rappelons-le, sont ineptes, inexploitable et parfaitement illisibles pour les parents. De manière générale, le SNES-FSU doit continuer à soutenir les collègues qui s'opposent au livret scolaire (LSUN) et aux bilans de fin de cycle illisibles.

Le SNES-FSU doit informer et alerter les collègues plus largement sur la menace qui plane sur l'éducation prioritaire (le rapport Azéma-Mathiot sur l'EP et la ruralité devant être publié très prochainement) et préparer une mobilisation d'ampleur sur cette question. La révision prévue en 2019 de la carte de l'EP a été repoussée par le ministère à la rentrée 2020. Les premières annonces font ainsi craindre un rétrécissement de l'EP aux seuls REP + actuels, renvoyant à l'échelon académique la carte des quelques 700 collèges REP avec le risque de leur délabellisation progressive. En parallèle, le gouvernement met en place 80 « *cités éducatives* » en se basant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, un dispositif purement cosmétique piloté par un.e principal.e de collège servant d'affichage pour des partenariats avec des structures favorisant les formations par l'apprentissage, sans que les personnels et les CA soient au courant.

En Seine-et-Marne, la DSDEN n'a pas eu les moyens d'ouvrir des classes suite à une estimation défectueuse de l'augmentation des effectifs. Ainsi, dans 31 collèges du département, une dotation entre 15 et 22 heures a été utilisée, 17 heures dans une majorité, alors que la dotation d'une classe de 26 + 3 heures. La conséquence est désastreuse dans ces 31 collèges :

- soit ils suppriment une bonne partie des soutiens et des projets pour utiliser les heures d'autonomie à créer une classe ;
- soit ils gardent leurs projets et l'effectif de certaines classes dépasse 30 élèves.

Les deux conséquences sont inacceptables.

190

### **Lycée**

La mise en place de la réforme en 1ère provoque de nombreux dysfonctionnements, voire des reports, dans les emplois du temps. Le mixage d'un maximum de spécialités dans une même division de 1ère générale casse le groupe-classe. En effet, la limite de 3 à 5 élèves d'une même spécialité entraîne l'intervention de plus de 35 enseignant-e-s par classe, ce qui implique que les conseils de classe ne pourront plus avoir lieu. Autant dire qu'ils ne le feront pas alors que leur discipline ont un gros coefficient au bac. Il apparaît nécessaire de construire dans la durée une campagne pour une mobilisation massive contre la réforme des lycées et du baccalauréat, et l'obtention de son retrait.

195

### **Non-titulaires**

La situation des non-titulaires en cette rentrée est catastrophique. Nous assistons à une totale régression tant dans le statut que dans les affectations. C'est à un véritable plan massif de licenciement auquel nous sommes confronté-es ! A cela s'ajoute le refus total de l'administration rectorale de communiquer en direction de l'intersyndicale comme auprès des collègues.

205

Lors du dernier rassemblement organisé mercredi 4/09 par l'intersyndicale (SNES-FSU, CGT, SUD, FO), plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées pour réclamer le réemploi de toutes et tous sur des contrats annuels, ainsi que l'obtention des attestations de fin de contrats. Cela ne s'était jamais vu, mais le rectorat a refusé de recevoir une délégation pour répondre aux inquiétudes des collègues !

210

Que se passe-t-il cette année ? L'arrivée massive de stagiaires et néo-titulaires, la mise en place de la 2e HSA, l'application de la « réforme » du lycée ont eu pour conséquence directe le non-renouvellement massif des contrats pour les non-titulaires. C'est donc près de 1500 collègues qui sont à ce jour sans emploi et dans l'impossibilité de s'inscrire à Pôle emploi faute d'avoir reçu en temps et en heure leur attestation de fin de contrat. L'année dernière, nombre d'entre eux avaient pu bénéficier d'un contrat à l'année (du 1/09 au 31/08).

215

La situation est à ce point tendue que la DPE cherche même à recruter des personnels administratifs non-titulaires pour faire face à la charge de travail et permettre les affectations attendues ! En effet, dans de nombreux établissements, les élèves sont toujours en attente de professeurs. En plus de la précarité financière, la situation des collègues étrangers est extrêmement préoccupante puisque nombre d'entre eux risquent de se retrouver dans l'impossibilité de renouveler leur titre de séjour, sans contrat à produire auprès de la Préfecture.

220

Devant cette situation explosive et inadmissible, le SNES-FSU s'engage aux côtés de tous les non-titulaires pour revendiquer :

- le réemploi de toutes et tous sur des contrats annuels ;
- l'envoi immédiat, conformément à la loi, des attestations de fin de contrat ;
- la stagiarisation et la titularisation de toutes et tous.

225

### **Entrée dans le métier**

Malgré un accueil en musique, la rentrée des stagiaires se fait une année de plus dans des conditions déplorables tant sur le plan administratif que financier.

230

Des modifications d'affectations, sans le consentement des stagiaires, et des affectations tardives ont encore eu lieu fin août mettant dans la difficulté les collègues pour préparer leur première rentrée scolaire devant les élèves.

235

Cette année encore, les stagiaires, après cinq années d'études supérieures, entrent dans le métier avec un traitement très largement insuffisant pour vivre correctement en région parisienne : 1432€ net pour un.e certifié.e/CPE et PsyEN, soit 1,18 SMIC, 1658€ net pour un.e agrégé.e. La prime d'activité, prévue comme un complément des salaires modestes, leur est désormais ouverte, ce qui en dit long sur la dégradation des conditions salariales.

240

Travailler plus longtemps pour un traitement en baisse continue et sans espoir d'une retraite correcte, voilà les seules perspectives ouvertes par le gouvernement pour les nouveaux enseignant.e.s.

Le SNES-FSU doit défendre, sur les questions salariales, ses mandats et revendiquer que l'agrégation fortement revalorisée soit l'unique niveau de recrutement des enseignant.e.s du second degré et des CPE.

245

Dès la rentrée, les ESPE sont remplacées par les INSPE renforçant le poids du ministère de l'Éducation Nationale dans la formation des enseignant.e.s aux dépens de la formation universitaire et de la recherche. Le dispositif de pré-professionnalisation voulu par Blanquer, et qui peine déjà à attirer les étudiant.e.s de L2 qui ne sont pas dupes, se met également en place.

250

Face à cette vision méprisante de Blanquer qui considère que la formation des enseignant.e.s doit se faire sur le tas et loin des savoirs universitaires, le SNES-FSU doit défendre son mandat de pré-recrutement dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sur concours basés sur des épreuves disciplinaires donnant accès au statut d'élève-fonctionnaire permettant d'être rémunéré.e tout en faisant des études et

sans être utilisé.e comme moyen d'enseignement.

### **Psy-EN, orientation**

255 Fin juin 2019, le rapport Charvet a été présenté aux organisations syndicales, et une réforme de l'orientation est annoncée pour l'automne. Cette réforme prend appui sur les lois avenir professionnel et ORE, mais aussi sur les réformes du lycée et de la voie professionnelle pour proposer un schéma adéquationniste de l'orientation et transformer les missions de tous les personnels : déplacement au niveau des rectorats de régions académiques du centre décisionnel de l'orientation en lien avec les Régions, fermetures de CIO, 260 disparition de nombreux postes de DCIO de PsyEN et de personnels de l'Onisep, affectation des PsyEN en lycée, et création d'une fonction de référent en orientation, spécialiste de l'accompagnement à l'orientation pour les profs (le PRO) et CPE (le CRO). Les raisons de se mobiliser sont plus que jamais nécessaires pour tous les personnels de l'EN. Les référents en orientation ne remplaceront pas les PsyEN et DCIO même si ces derniers disparaissent. La création de cette nouvelle mission s'inscrit dans une logique étriquée et 265 utilitariste de l'orientation qui assigne les élèves à des filières/métiers/vocations prédéterminés, pour répondre aux besoins économiques locaux. La résistance sera donc de mise dès la rentrée pour préserver le service public d'orientation de l'EN mais aussi la place de l'École dans le développement et l'émancipation des élèves. Avec motion de soutien en CA, expression en CA et refus de mise en place d'actions des régions qui remettent en cause les missions des PsyEN (séances de type Inspire, entrée d'organismes mandatés par les régions sur de l'accompagnement à l'orientation des élèves alors qu'ils n'ont uniquement 270 qu'un rôle d'information), affichage aux parents et élèves...

### **Retraité-e-s**

275 Le 20 juin 2019, les retraité-e-s à l'appel du groupe des 9 ont remis plus de 200 000 cartes pétitions pour rappeler au président de la république, l'ensemble de leurs revendications .Celui-ci a encore refusé de recevoir leurs représentants !!

Ces revendications s'articulent autour de plusieurs thèmes:

- le pouvoir d'achat amputé par la sous indexation des pensions ; la dégradation du niveau de vie des pensionné-es étant due principalement à une indexation sur les prix et non sur les salaires comme le 280 revendique la FSU dans le groupe des 9 ;
- la diminution des services publics notamment les services de santé empêchés de remplir leurs missions faute de moyens humains et matériels ;
- la situation désastreuse des EHPAD et de l'aide à domicile insuffisamment prise en compte par la «loi autonomie».

285 Les retraité-es du SNES-FSU sont concerné-e-s par la future réforme des retraites et prendront toute leur place au côté des actifs dans les mobilisations de rentrée. Elles/ils se mobiliseront de nouveau le 8 octobre 2019 en manifestant.

### **Professeur-e-s documentalistes**

290 Après la réforme du collège qui a dégradé les conditions d'exercice des professeurs documentalistes, la réforme du lycée vient elle aussi affaiblir leurs missions pédagogiques avec la disparition des TPE et des enseignements d'exploration qui étaient les créneaux privilégiés pour enseigner les savoirs info-documentaires.

295 Le rapport Charvet préconise, quant à lui, de transformer les CDI en Biblio-Lab pour en faire « le cœur d'une ruche, le foyer même de l'orientation », sous le pilotage des IA-IPR EVS et des régions, au mépris complet des missions pédagogiques des professeurs documentalistes et aux dépens des Psy-EN. Le SNES-FSU doit s'opposer vigoureusement à ce projet.

300 C'est grâce à l'action du SNES-FSU, qui a œuvré à sa création, que le CAPES de documentation fête cette année ses 30 ans ! Pour fêter cet anniversaire, le SNES-FSU ne peut pas rester impassible et doit rentrer dans l'action et agir pour la création d'un corps d'inspection en documentation, indépendant des IPR EVS, et l'ouverture d'une agrégation en documentation par tous les moyens : tribunes dans la presse, pétitions, actions dans les académies et auprès du ministère.

### **Action**

305 À l'occasion de la venue de Greta Thunberg à l'Assemblée nationale en Juillet 2019, des organisations ont lancé un appel à se mobiliser les 20 et 21 septembre dans le cadre d'une semaine internationale pour le climat du 20 au 27 septembre ( appel soutenu par l'UNL, le MNL, la FIDL et Youth For Climate) Le samedi 21 septembre est prévue une manifestation à l'appel de nombreuses organisations et des Gilets Jaunes, avec invitation aux parents d'élèves pour manifester au sein de cortèges Éducation. Le SNES soutient les 310 collègues qui se mobiliseront et qui accompagneront leurs élèves à la manifestation du 20 septembre. Le SNES appelle à participer à cette manifestation.

Un « groupe - femmes » du SNES Créteil s'est réuni une première fois en mai 2019 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes mais aussi sur les problématiques plus générales des militant-es du

315 SNES. Des réunions mixtes et non mixtes seront programmées cette année à la suite d'un premier stage  
académique cet automne (approche historique de la place des femmes dans la société et questions de  
métier et pratiques dans les établissements). Le SNES-FSU doit travailler à généraliser les groupes de  
femmes dans les pratiques militantes et à développer les réunions et actions permettant de lutter contre le  
harcèlement et la discrimination envers les femmes, pour faciliter leur participation active à la vie militante.

320 La période qui s'ouvre va être complexe au niveau stratégique. Dans l'interprofessionnel, alors que la  
réforme des retraites est annoncée par le pouvoir, l'unité syndicale ne se met pas en place. La CGT poursuit  
une stratégie solitaire en lançant un appel à manifester le 24 septembre, sans grève pour l'instant. FO a  
appelé à des manifestations le 21 septembre. Les syndicats réformistes continuent à négocier et à répondre  
325 aux propositions du gouvernement. Il apparaît donc clair que l'unité qui avait pu se construire en 2010 est  
pour l'instant fortement compromise. Dans ce contexte, la FSU doit être force de proposition, en s'adressant  
en particulier à nos partenaires privilégiés, c'est-à-dire la CGT et Solidaires, pour construire un plan d'action  
cohérent et large. La participation à la journée du 24 septembre est nécessaire. Un appel à manifester  
partout en France est insuffisant. La question de la grève est à mettre en débat de toute urgence, dans les  
330 établissements, dans le SNES et dans la FSU. Par ailleurs, la FSU doit participer à toutes les intersyndicales  
qui pourraient s'organiser dans les prochaines semaines sur ce thème. Elle doit produire du matériel clair et  
facile d'accès, pour informer nos collègues sur les graves conséquences de cette réforme.

335 Malgré le fait que le SNES se soit mandaté en juin pour soutenir le référendum sur la privatisation d'ADP,  
rien n'apparaît encore dans nos publications. Cette action a pourtant l'avantage de faire consensus entre de  
nombreuses organisations, syndicats, partis et collectifs. Très rapidement, le SNES doit diffuser l'information  
à nos syndiqué-e-s et les appeler à signer l'initiative de référendum partagé en ligne.

340 La FSU doit aussi être au cœur des actions contre le projet de loi sur la fonction publique. Les actions du 27  
juin ont peu mobilisé. Depuis, le projet de loi est passé et nous sommes maintenant en attente des différents  
règlements. La FSU doit continuer à être à l'initiative d'intersyndicales et d'actions visant à obliger le  
gouvernement à revenir sur ces projets et à les amender. Par ailleurs, elle doit pousser pour que les  
règlements aillent davantage dans le sens de nos mandats.

345 Dans l'éducation, nous sortons d'un mouvement inédit, au moment du baccalauréat, qui a sans doute  
profondément marqué la profession. Plusieurs centaines de collègues ont retenu leurs copies, parfois  
jusqu'au 8 juillet, grippant la machine du baccalauréat. Les débats entre collègues ont été importants, en juin  
et juillet et à la prérentrée, sur ce mouvement et sur ses conséquences. Le SNES-FSU doit s'engager pour  
que cette dynamique de mobilisation se poursuive. D'ores et déjà, il doit déposer des préavis de grève. Il doit  
350 soutenir les collègues sanctionnés par des retraits sur salaire illégaux, en les accompagnant au Tribunal  
administratif et en organisant, au niveau national, une caisse de grève. Il doit, en fonction de l'ambiance  
dans les établissements, préparer un plan d'action visant à mettre en échec les réformes du lycée et du  
baccalauréat. Ce mot d'ordre doit être rappelé fortement, pour que nos collègues n'aient pas le sentiment  
que nous abandonnons ce combat.

355 A l'issue de l' université d'été, soutenue par le SNES National, l'assemblée a proposé aux AG et aux  
organisations syndicales de décider d'un premier temps fort de grève et de manifestation le mardi 10  
septembre. Le SNES continue de soutenir toutes les mobilisations lancées par nos collègues.

360 Le SNES-FSU appelle à participer aux actions et manifestation organisées dans le cadre de la journée  
internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre. A Paris, la manifestation aura  
lieu le samedi 23 novembre.

365 Vote :            Pour 24                            Contre 0                            Abstention 1                            NPPV 0